

DROIT DE LICENCE ET CONTRIBUTION DES PATENTES.
Taxes additionnelles pour frais de CCISM
(CGI_{SM}, art. 1447-0 et suivants)

ANNÉE 2013

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Adresse de la trésorerie de
Saint-Martin où cette
déclaration doit être déposée

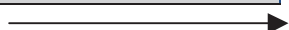


TRÉSORERIE DE SAINT-MARTIN
Rue Jean-Jacques Fayel – BP 382
97054 SAINT-MARTIN

Date limite de
déclaration et de paiement
Identification du destinataire



30 juin 2013



RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2012
ou, en cas de début d'activité en 2012, à la période du
...../...../2012 au 31 décembre 2012

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom et prénoms ou dénomination sociale	Numéro SIRET	APE	Num TGCA
Adresse de l'établissement principal à Saint-Martin			
Adresse de correspondance si elle diffère de celle indiquée ci-dessus			

B ADRESSE À SAINT-MARTIN DES LOCAUX OU INSTALLATIONS UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ (1)		
Adresse des locaux ou installations utilisés (joindre une annexe si nécessaire)	Surface (m ²)	Numéro SIRET de l'ets qui l'exploite
Local/inst. n° 1		
Local/inst. n° 2		

RÉCAPITULATIF DES SOMMES À PAYER (cf. cadres D, E, G et H pages suivantes)		Cochez la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de droit de licence, de contribution des patentes et de taxes pour frais de CCISM. Detez, signez et renvoyez cette déclaration à la trésorerie (2) (3) <input type="checkbox"/>
IMPOTS PERÇUS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE		MONTANT A PAYER
01	Droit de licence :	en € sans centime
01a	Droit fixe	en € sans centime
01b	Droit indiciaire	en € sans centime
02	Contribution des patentes	en € sans centime
TAXES PERÇUES AU PROFIT DE LA CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE		MONTANT A PAYER
03	Droit additionnel au droit fixe	en € sans centime
04	Droit additionnel au droit indiciaire	en € sans centime
05	Taxe additionnelle à la contribution des patentes	en € sans centime
06	TOTAL DÛ (lig.01 +lig.02 +lig.03 + lig.04 + lig.05)	en € sans centime
07	SOMME À PAYER AU PLUS TARD LE 30/06/2013 (lig.01 + lig.02x50% + lig.03 + lig.04 + lig.05x50%)	en € sans centime
08	Solde à payer au plus tard le 30/11/2013 (lig.02x50% +lig.05x50%)	en € sans centime

SIGNATURE ET MODALITÉS DE PAIEMENT		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque bancaire		Date de paiement :	
<input type="checkbox"/> Virement à la Banque de France RIB 45159 00002 1D930000000 80		Montant payé :	
Date et signature		Pénalités dues :	
Tél. du déclarant :		Numéro de l'affichette :	
Mél :			

Important : les renseignements à produire concernent, s'agissant des biens taxables, ceux dont l'établissement avait la disposition au 31 décembre 2012 ou au dernier jour de l'exercice de 12 mois clos en 2012 et, s'agissant du montant des recettes, du montant du chiffre d'affaires, de la nature de l'activité et de la détermination de la valeur ajoutée, ceux concernant l'année 2012 ou l'exercice de 12 mois clos en 2012.

C RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS À SAINT-MARTIN

En cas de création d'un établissement en 2012, date du début d'activité à Saint-Martin/...../20.....	Chiffre d'affaires HT (4)	Ventes	en € sans centime
			Prestations de services	en € sans centime

D DROIT DE LICENCE

DROIT FIXE DE LICENCE (cochez la case correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/> 0 € (création d'établissement)	<input type="checkbox"/> Tarif réduit de 150 € (5)	<input type="checkbox"/> Tarif normal de 300 € (5)
Montant à reporter ligne 01a page 1		

DROIT INDICIAIRE DE LICENCE

<input type="checkbox"/> 0 € (création d'établissement)	Surface totale des locaux utilisés à la clôture de la période de référence (SHON) (6)	S	surface arrondie au m ² inférieur	Montant du droit indiciaire (7) (S - 40) x 5 € ; 0 si négatif	DI	en € sans centime
Montant à reporter ligne 01b page 1						

E FINANCEMENT DE LA CCISM Veuillez cocher la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de taxes additionnelles pour frais de CCISM (18)

E1 DROIT ADDITIONNEL AU DROIT FIXE DE LICENCE (cochez la case correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/> 0 € (création d'établissement)	<input type="checkbox"/> Tarif normal de 100 €
Montant à reporter ligne 03 page 1	

E2 DROIT ADDITIONNEL AU DROIT INDICIAIRE DE LICENCE Cochez la case ci-contre si vous appliquez la réduction, réservée à certains artisans, de 50% de la base imposable (19)

BASE IMPOSABLE (DI ou DIx50 %) (19)	B1	TAUX	T	2,81 %	TAXE ADDITIONNELLE (B1 x T)	TA1	en € sans centime
Montant à reporter ligne 04 page 1							

F CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Les pages 3 et 4 ne doivent être servies que par les contribuables assujettis à la contribution des patentes

Cette contribution des patentes n'est pas due dans les cas suivants :


- contribuables, autres que les titulaires de bénéfices non commerciaux, les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés et exerçant une activité non commerciale, les agents d'affaires, les fiduciaires et les intermédiaires de commerce, dont le chiffre d'affaires annuel au cours de la période de référence, ajusté si nécessaire sur une période de 12 mois, n'excède pas 81 500 euros hors taxes s'il s'agit d'entreprises dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fournir le logement, ou 32 600 euros hors taxes s'il s'agit d'autres entreprises ;
- création d'établissement l'année de création ;
- entreprises nouvelles pour l'année suivant celle de leur création.

G	CONTRIBUTION DES PATENTES	Cochez la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de contribution des patentes (8) <input type="checkbox"/>				
----------	----------------------------------	---	--	--	--	--

G1 TITULAIRES DE BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX, SOCIÉTÉS PASSIBLES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON COMMERCIALE, AGENTS D'AFFAIRES, FIDUCIAIRES ET INTERMÉDIAIRES DE COMMERCE

Montant des recettes de la période de référence	R	en € sans centime	BASE IMPOSABLE (B1= Rx5%)	B1	en € sans centime
---	----------	-------------------	----------------------------------	-----------	-------------------

G2 CONTRIBUABLES AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS CI-DESSUS (E1)

Nature des immobilisations (9)		Biens vous appartenant, concédés, ou pris en crédit-bail (12) ou visés au (13). Pour tous ces biens, déclarez toujours le prix de revient, jamais le prix de location			Biens pris en location (14)		
		Généralité des biens (12)	Aéroports (15)	Équipements de production d'énergies renouvelables et matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (10)	Généralité des biens (12)	Aéroports (15)	Équipements de production d'énergies renouvelables et matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (10)
		Prix de revient (11) Col. a	Prix de revient (11) Col. b	Prix de revient (11) Col. c	Prix de location Col. d	Prix de location Col. e	Prix de location Col. f
1	Installations techniques Matériels et outillages industriels						
2	Installations générales, agencements, aménagements divers						
3	Matériels de transport						
4	Matériel de bureau et informatique, mobilier						
5	Emballages récupérables						
6						
7	Total				Total col d		
		Ligne 7 x 13%	Ligne 7 x 8,67%	Ligne 7 x 6,5%		Ligne 7 x 2/3	Ligne 7 x 50 %
8	Valeurs locatives	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime
BASE IMPOSABLE : total ligne 8 (col. a + b + c + d + e + f)						B2	

BASE IMPOSABLE (Total B1+B2)	B		TAUX	T	25,76 %	MONTANT BRUT DE LA CONTRIBUTION DES PATENTES M1= B x T	CP1	en € sans centime
-------------------------------------	----------	--	-------------	----------	----------------	---	------------	-------------------

G3	AJUSTEMENTS À APPORTER AU MONTANT BRUT DE LA CONTRIBUTION DES PATENTES
-----------	---

Report du montant de la valeur ajoutée déterminée en annexe	VA	
---	-----------	--

1. Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (16)		
--	--	--

Montant du plafonnement : (VA x 3%)	PVA	en € sans centime
Montant de la réduction d'imposition résultant du plafonnement (si PVA < CP1, R1=CP1-PVA ; sinon R1=0).....	R1	

2. Application d'une cotisation minimale égale à un pourcentage, variable selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, de la valeur ajoutée (17) (cochez la case correspondant à votre situation)		
---	--	--

<input type="checkbox"/> Cotisation minimale non applicable (CA <= 6 M€)	<input type="checkbox"/> 1,50% (T) 6 M€ < CA <= 8M€	<input type="checkbox"/> 1,75% (T) 8 M€ < CA <= 10 M€	<input type="checkbox"/> 2,00% (T) 10 M€ < CA <= 15 M€	<input type="checkbox"/> 2,25% (T) 15 M€ < CA	
Montant de l'imposition minimale (VA x T)				CM	en € sans centime
Montant de la majoration d'imposition résultant de la cotisation minimale (si CM > CP1, M1=CM-CP1 ; sinon M1=0)				M1	
Montant de la contribution des patentes (CP2 = CP1 – R1 + M1)				CP2	

G4	RÉDUCTION D'IMPOSITION APPLICABLE (cochez la case correspondant à votre situation)
-----------	---

<input type="checkbox"/> Aucune réduction	<input type="checkbox"/> Réduction de 100 % : entreprise nouvelle (année N+1)	<input type="checkbox"/> Réduction de 50 % : entreprise nouvelle (année N+2)	<input type="checkbox"/> Réduction de 50 % : crèches	<input type="checkbox"/> Réduction de 50 % : établissements privés d'enseignement et de formation
---	---	--	--	---

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES PATENTES DUE (CP2 réduit de la réduction applicable)	CP	
<i>Montant à reporter ligne 02 page 1</i>		

H	FINANCEMENT DE LA CCISM	Veuillez cocher la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de taxes additionnelles pour frais de CCISM (18)	<input type="checkbox"/>
----------	--------------------------------	--	--------------------------

H3	TAXE ADDITIONNELLE À LA CONTRIBUTION DES PATENTES	Cochez la case ci-contre si vous appliquez la réduction, réservée à certains artisans, de 50% de la base imposable (19)	<input type="checkbox"/>
-----------	--	---	--------------------------

BASE IMPOSABLE (CP ou CPx50 %) (19)	B2		TAUX	T	2,81 %	TAXE ADDITIONNELLE (B2 x T)	TA2	en € sans centime
<i>Montant à reporter ligne 05 page 1</i>								

PRIM SERVICES 0590 87 50 24